



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2006

Nouveaux logements abordables à Saint-Quentin

SAINT-QUENTIN, Nouveau-Brunswick, 18 août 2006 — Les personnes de moins de 65 ans qui vivent seules à Saint-Quentin profiteront d'un plus grand nombre de logements abordables, grâce à l'inauguration officielle de l'ensemble de « Gilles Bossé Construction ». L'établissement de dix logements a bénéficié d'un montant de 325 000 \$ dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable.

C'est ce qu'ont annoncé aujourd'hui l'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants et ministre responsable du Nouveau-Brunswick, au nom de l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et Percy Mockler, ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport.

« Le nouveau gouvernement du Canada est fier de collaborer avec son partenaire, Gilles Bossé Construction, en vue de construire des logements sécuritaires, de qualité et abordables qui sont adaptés aux besoins des habitants de Saint-Quentin », a indiqué le ministre Thompson.

« Grâce à ce genre de partenariat avec le secteur privé, nous contribuons à améliorer la qualité de vie de nombreux Néo-Brunswickois, en produisant davantage de logements abordables à long terme dans notre province », a souligné M. Mockler, au nom de la ministre des Services familiaux et communautaires, Madeleine Dubé.

L'initiative a bénéficié d'une contribution de 125 000 \$ de la part du gouvernement fédéral; ce montant servira à payer une partie des coûts de construction, qui s'élèvent à 657 000 \$. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick versera 200 000 \$ en suppléments de loyer à l'égard de cinq des dix logements. Le bâtiment, construit par Gilles Bossé, est situé au 300, rue Canada, à Saint-Quentin.

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoit des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province.

Demandes de renseignements des médias :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Patricia Montreuil
Conseillère, Marketing et
Communications
Société canadienne d'hypothèques et de
logement
506-851-2229

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 540 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme sera administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Dispositions financières :

- La contribution maximale de la SCHL en vertu de l'Entente s'élève à 14,98 millions de dollars et est assortie d'une contribution équivalente du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un total de 29,96 millions de dollars.
- En tout, la contribution moyenne de la SCHL ne dépassera pas 25 000 \$ par logement.
- Le Nouveau-Brunswick versera des suppléments de loyer pour les ménages à revenu faible ou modeste occupant les logements.

Phase II

La récente annonce de la Phase II de l'Entente accroît de 15,14 millions de dollars d'ici à 2008 l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournira au moins 50 % du financement équivalent. Toutefois, jusqu'à 10 % de ces fonds pourront provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement sera :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments de loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement; et
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.